

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

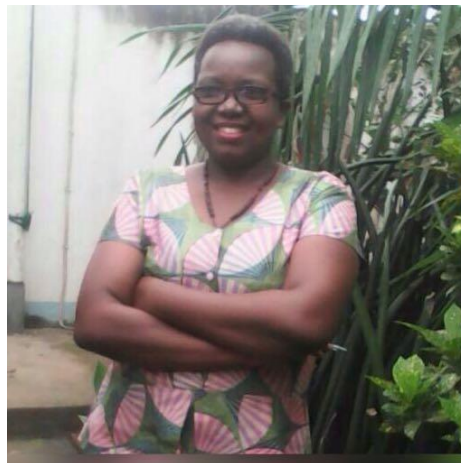
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°24 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Semaine du 12 au 18 septembre 2016**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 18 septembre 2016, au moins 315 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABBREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0 .INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE...5</i>	<i>5</i>
<i>I.2 .CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>8</i>
<i>I.5. LE DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE.....</i>	<i>12</i>
<i>II.FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>12</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>15</i>

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**BRARUDI** : *Brasseries et Limonaderies du Burundi*

**CDS** : *Centre de santé*

**CNDD-FDD**: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNI** : *Carte Nationale d'Identité*

**CNIDH** : *Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**DDH** : *Défenseur des Droits de l'Homme*

**EAC** : *East African Community*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**FNL** : *Front National de Libération*

**ODH** : *Observateur des Droits de l'Homme*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**PAFE** : *Police des Airs, des Frontières et des Etrangers*

**PJ** : *Police Judiciaire*

**PSI** : *Police de Sécurité Intérieure*

**RDC** : *République Démocratique du Congo*

**SNR**: *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées : au moins 13 personnes ont été tuées, au moins 8 personnes ont été enlevées et portées disparues, au moins 9 personnes ont été torturées, au moins 4 personnes ont été blessées, au moins 60 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Au cours de cette semaine concernée par ce Bulletin n° 24, un regain de violence d'Etat s'est rabattu encore une fois sur des éléments des Forces de Défense et de la sécurité. Le phénomène de cadavres continue dans le pays où 5 corps ont été retrouvés dans la rivière Rusizi.

Le phénomène des attaques armées démontre une fois de plus une situation sécuritaire précaire qui mérite une attention particulière.

Le bulletin revient sur la situation de la sécurité alimentaire qui se dégrade suite au contexte sociopolitique et sécuritaire lié au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza

### ***I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

#### ***I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

##### **Une personne tuée en commune Buraza, province Gitega**

En date du 16 septembre 2016, vers 11 heures, un jeune homme prénommé Claude a été tué sur la colline Kangabire, commune Buraza, province Gitega. Selon des sources sur place, ce jeune homme a été tué par des policiers accompagnés de jeunes Imbonerakure qui l'accusaient injustement de vols et de possession d'armes. Un fusil de type kalachnikov, 3 grenades et 2 chargeurs garnis ont été trouvés sur le corps de la victime.

##### **Un sous-officier tué dans les enceintes du SNR en Mairie de Bujumbura**

Un militaire de grade d'adjudant, le nommé Eddy Claude Nyongera a été tué en date du 14 septembre 2016 dans les enceintes du SNR en Mairie de Bujumbura. Des sources sur place indiquent que la victime a été torturé jusqu'à la mort lors de son interrogatoire.

L'adjudant Eddy Claude Nyongera a été arrêté à l'Etat-major de l'armée où il travaillait comme agent de transmission. Il avait passé aux bureaux de la PM avant d'être conduit au cachot du SNR dans l'avant-midi de cette même date. Ces sources précisent que l'interrogatoire musclé était dirigé par un OPJ ancien membre du mouvement FNL, le prénommé Théogène. C'est après avoir refusé de signer un P.V préétabli que le patron du SNR, Etienne Ntakarutimana connu sous le surnom de Steve, a ordonné son achèvement. C'est le Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu qu'il a exécuté.

Le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye a annoncé sur les medias que le militaire s'est suicidé à la grenade, à la surprise des témoins et des observateurs de droits de l'homme qui

dénoncent une fois de plus un crime d'Etat et une exécution extrajudiciaire. La famille annonce qu'on leur a refusé de récupérer le corps de la victime.

### **Une personne tuée en zone Musaga. Mairie de Bujumbura**

Dans la nuit du 14 septembre 2016, le nommé Célestin Mpawenayo a été tué au quartier Kamesa, en zone urbaine de Musaga où il habitait. Selon des sources sur place, la victime a succombé suite aux tortures que des jeunes Imbonerakure venaient de lui infliger. Ces Imbonerakure lui avaient demandé de l'argent pour leur ration alimentaire pendant leur patrouilles nocturnes. Il leur avait répondu qu'il n'a pas d'argent. C'est ainsi qu'ils l'ont battu avec des barres de fer après l'avoir aspergé d'eau. La population de la localité de Kamesa dénonce le comportement indigne des jeunes Imbonerakure qui se sont substitués aux forces de défenses et de sécurité et qui pratiquent le racket d'argent, le harcèlement contre des présumés opposants du pouvoir CNDD-FDD, lors de leurs patrouilles nocturnes.

### **Trois personnes tuées dans une attaque à la grenade en commune Mugamba, province Bururi**

Trois personnes d'une même famille dont le chef de ménage ex-FAB, son épouse et son enfant ont été tués en date du 14 septembre 2016 sur de la colline Munini, zone de Kivumu commune Mugamba, province Bururi. Selon des sources sur place, l'attaque a été faite par des hommes armés en tenues militaires qui ont lancé une grenade sur ce ménage. Dismas Bashirahize alias Bitama, un ex-FAB, sa femme et leur enfant sont morts sur le champ. Des policiers et militaires de la position de Gatwe sont arrivés juste après l'attaque. Des sources indépendantes révèlent que la victime collaborait avec ces militaires et policiers dans l'identification des jeunes manifestants contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Ces mêmes sources soupçonnent que ces militaires et policiers sont les commanditaires de cet assassinat car ils craignaient que cet ex-FAB constitue un témoin gênant qui pouvait témoigner un jour les multiples exécutions extrajudiciaires commises dans cette partie du pays.

## ***1.2. CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES***

### **Une femme arrêtée et portée disparue en commune Burambi, province Rumonge**

Un femme du nom de Francine Niyomwungere a été arrêtée et est portée disparue depuis le 16 septembre 2016. Elle est soupçonnée de collaborer avec des groupes armés, elle a été arrêtée par des militaires sur la colline de Gitaramuka, zone Murago, commune Burambi. Selon des sources sur place, elle a été détenue d'abord au domicile du responsable SNR à Rumonge. Son transfert dans les locaux du SNR en Mairie de Bujumbura était prévue pour vendredi suivant mais sa famille dit n'avoir pas de ses nouvelles depuis ce jour et se dit très inquiète pour sa sécurité.

### **Un Sous-Officier ex- FAB informaticien à l'Etat-Major de la FDN porté disparu en Mairie de Bujumbura**

L'Adjudant Major Albert Kitaburaza, ex- FAB informaticien à l' Etat-Major Général de la FDN est porté disparu depuis le 16 septembre 2016. Selon des sources de ses collègues, la victime a été accusée d'être contre le 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

### **Un policier arrêté et porté disparu en Mairie de Bujumbura**

Un policier ex-FAB du nom de Basile Ndikuriyo alias Karegeya Gahungu, affecté au commissariat Municipal a été arrêté le 15 septembre 2016 par le Commandant Alfred Museremu, Commandant BSR puis livré au SNR. Sa famille s'inquiète pour sa sécurité car il a été conduit dans un endroit jusqu'ici inconnu.

### **Un policier arrêté puis porté disparu en zone urbaine de Bwiza, en Mairie de Bujumbura**

Un agent de police du nom d'Eric Manirakiza, récemment muté de la position de Mpimba, a été enlevé au quartier Jabe le 16 septembre 2016. Il a été conduit dans un lieu jusqu'ici inconnu.

### **Trois militaires et un policier arrêtés et portés disparus en Mairie de Bujumbura**

Trois militaires de grade de sous-officiers et un OPJ sont portés disparus depuis le 13 septembre 2016. Il s'agit de l'Adjudant Thadée Gahungu, matricule 4105, du brigadier de la police principale de 1<sup>ère</sup> classe Innocent Girukwigomba, OPJ en zone urbaine de Musaga, de l'Adjudant-chef Albert Kitaburaza, matricule 3779 et l'Adjudant Ferdinand Masabo. Ces deux derniers étaient au poste d'attache dans la localité de la réserve Rukoko située en province Bubanza. Ils venaient d'être appelés par leur chef hiérarchique, le Major Nikoyagize qui les a livrés aux bourreaux, selon des sources sur place. A son tour, le policier a été ligoté avant d'être conduit à une destination inconnue, selon des témoins de la scène.

Des sources des compagnons de lutte des victimes affirment que le plan d'arrestation et de harcèlement visent des militaires et policiers ex-FAB de la composante ethnique Tutsi. Le Colonel Ignace Sibomana, chargé des renseignements militaires et le Lieutenant-Général Prime Niyongabo, Chef d'Etat-Major Général de l'armée sont les commanditaires du plan. Les mêmes sources indiquent qu'au moins 100 militaires dont certains doivent rentrer des missions de paix, sont sur une longue liste des candidats à abattre dans les prochains jours.

### **Une personne arrêtée et portée disparue en commune Mugongo-manga, province Bujumbura Rural**

Un jeune homme du nom de Placide Cimpaye est porté disparu depuis la nuit du 8 septembre 2016 sur la colline Kayoyo, commune Mugongo-manga, province Bujumbura Rural. Selon des sources sur place, la victime a été enlevé à son domicile par le Major Marius Gahomera alias Gakoryo qui était accompagné de deux jeunes Imbonerakure connus sous les noms de Juvent Ntawugera et Butoyi. Ces deux Imbonerakure sont originaires de la commune

Mugongo-manga. La victime a été accusée d'appartenir au mouvement rebelle qui combat contre des policiers et militaires dans cette localité. Elle a été conduite à une destination inconnue des membres de sa famille qui craignent pour sa sécurité et crient à l'injustice.

### **Une personne arrêtée et portée disparue en zone Kinindo, mairie de Bujumbura**

La famille de Madame Gloriose Kwizera, chef du quartier Kinindo et adjoint du président du parti MSD en zone urbaine de Kinindo, est sans nouvelles de cette mère de 5 enfants depuis le 16 septembre 2016. Selon des sources sur place, cette représentante du parti de l'opposition MSD a été arrêtée par des agents du SNR aux bureaux de la zone urbaine de Kinindo, qui lui ont présenté un mandat d'arrêt disant que c'est leur chef hiérarchique qui leur en avait procuré. C'est ainsi que cette mère a été emmenée dans un cachot inconnu. Sa famille craint pour la sécurité de la victime et dénonce une arrestation arbitraire faite sur base des motifs politiques.

### ***1.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS***

#### **Deux personnes torturées en commune Ntega, province Kirundo**

J.Marie Misigaro et J.Baptiste Rukemampunzi, habitant respectivement sur les collines de Kigina et Kigaga commune Ntega, province Kirundo se plaignent d'avoir été torturés par l'administrateur communal Philippe Ngabonziza.

La première victime Misigaro est membre de la coalition Amizero y'Abarundi qui regroupe principalement le parti UPRONA et FNL d'Agathon Rwaswa. Elle avait fui, il y a trois mois vers la commune Busoni, par crainte de sa sécurité. De retour le lundi 12 septembre, il a été arrêté à la maison par l'administrateur et l'a amené à la police. La victime a été tabassée d'abord par l'administrateur avant que ce dernier ne donne des ordres aux jeunes Imbonerakure de poursuivre la sale besogne. La victime a été par la suite libérée.

La seconde victime, se plaint d'avoir été violemment battu le 6 septembre par des policiers du poste de Ntega qui l'accusaient de rentrer du Rwanda où il était allé chercher du travail.

#### **Quatre personnes torturées au SNR en province Ngozi**

Les détenus Jonas Niyatwese, âgé de 23 ans, né sur la colline Kibande, commune Kiremba et province Ngozi, mais résidant à Rusuguti, Dieudonné Tuyisenge, âgé de 17 ans, de la commune Gashikanwa, province Ngozi mais résidant à Kigarama, Mathias Nsengiyumva, âgé de 30 ans, né à Masama en commune Nyamurenza et province Ngozi mais résidant à Rusuguti, Jimmy Nimubona, âgé de 20 ans, né à Maruri, commune Gashikanwa et province Ngozi mais résidant à Rusuguti, se plaignent d'avoir été torturés dans les bureaux du SNR et d'un OPJ en province de Ngozi. Les victimes ont été arrêtées en date du 6 septembre 2016 et conduits au cachot de la P.J Ngozi par les agents de la Police. Des sources sur place affirment que ces détenus étaient encore dans ce cachot en date du 16 septembre 2016 et qu'ils présentaient encore des traces de tortures. La police avait l'intention de leur faire avouer être les auteurs

d'un vol de poste de radio et d'un téléviseur appartenant à un certain Kijingi.

#### ***1.4. CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ARBITRAIRES***

##### **Un chef de colline arrêté en commune Mugamba, province de Bururi**

André Hajayandi, enseignant à Gatwe et chef de la colline de Mubira, en zone de Nyagasasa, commune Mugamba province de Bururi a été arrêté le 16 septembre 2016 par des agents du SNR. Sa famille ignore les raisons de son arrestation. Selon des sources sur place, le SNR l'accuse de travailler avec les groupes rebelles.

Il a été arrêté alors qu'il répondait à une convocation de l'administrateur de la commune de Mugamba. Il a alors été accusé d'avoir fait partie d'une attaque armée ayant coûté la vie à trois membres d'une même famille mercredi le 14 septembre 2016 sur la colline Munini, en zone de Kivumu dans la même commune de Mugamba. L'administration avait alors affirmé que l'attaque était liée à des conflits fonciers. Mais selon les habitants de la localité, M. Hajayandi n'a aucun lien avec cette famille et les auteurs de l'attaque à la grenade sont des militaires de la position Gatwe qui avaient l'intention d'effacer un témoin gênant.

##### **Une personne arrêtée en commune Gihosha, Mairie de Bujumbura**

En date du 16 septembre 2016, Ir Cyrille Bizimana, directeur du centre de formation professionnelle se trouvant au quartier Kigobe en zone urbaine de Gihosha, Mairie de Bujumbura a été arrêté sur son lieu de travail, vers 9 heures. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir dans son établissement une personne recherchée par la police. L'identité de l'individu n'est pas encore connue, mais des enseignants du centre affirment qu'il s'agit d'un ancien collègue. Il a été libéré le même jour après un long interrogatoire.

##### **Cinq militaires arrêtés en Mairie de Bujumbura**

En date du 14 et du 15 septembre 2016, des militaires et/ou policiers ont été arrêtés en Mairie de Bujumbura. Ces policiers et militaires, tous ex-FAB appartenant en grande partie de la composante ethnique tutsi sont :

1. Brigadier de police principal de 1<sup>er</sup> classe, Innocent Girukwigomba, ex-FAB et aussi Officier de la Police Judiciaire, en zone urbaine de MUSAGA, arrêté le 14 septembre 2016. Il a été ligoté et conduit dans les cachots du SNR.
2. Ferdinand Masabo, militaire sous-officier ex-FAB, arrêté puis conduit au SNR le 14 sept 2016. Ce sous-officier avait été appelé par son chef hiérarchique pour rejoindre sa position dans la réserve de Rukoko situé en commune Gihanga, province Bubanza.
3. OPP1 Claver Ndayizeye, ex-FAB, De Corps poste Rohero arrêté le 14 sept 2016 et détenu au SNR Burundi
4. Adjudant Hermenegilde Ngirimana, ex-FAB camp Gatumba, arrêté jeudi 15 septembre 2016 par Joseph Mathias alias Kazungu. Il est actuellement détenu au SNR Burundi.
5. Basile Ndikuriyo connu sous le sobriquet de Karegeya, arrêté et livré au SNR par son commandant Alfred Museremu alors qu'il était de garde en date du 14 Septembre 2016.



## **Dix-neuf cas d'arrestations des opposants en commune Mutaho, province de Gitega**

Seize sont des fidèles d'Agathon Rwasa et trois sont des membres du parti FRODEBU arrêtés en commune Mutaho, province de Gitega à la suite des affrontements avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti présidentiel, le CNDD-FDD en date du 14 septembre 2016. L'incident s'est produit sur la colline de Kinyinya en zone de Rwisabe en commune de Mutaho, province de Gitega. Les membres du FNL arrêtés sont les prénommés Nelly, Audace, Denise, Gertrude, Pierre, Antoine, Claude, Omer, Elvis, Désiré, Alfred.

Sur la colline Kinyinya les membres du FNL arrêtés sont : Elie Masabo, Gérard Harimeshi, Jérémie, Fabien Kibinakanwa, Valentin Gakiza.

Pour le parti FRODEBU, ses membres arrêtés sur la colline Rurengera sont les prénommés Nestor, Privat et Salvator

Selon des sources sur place, le chef de la colline Ferdinand Ndayikengurukiye a été blessé en voulant séparer les 2 groupes. Le représentant local du FNL fidèle encore à Agathon Rwasa, Denis Ndacayisaba se dit très inquiet de cette situation d'injustice où seul un groupe est arrêté alors que la bagarre était déclarée entre deux groupes. En plus, la bagarre avait été provoquée par les jeunes Imbonerakure pour avoir l'opportunité d'arrêter ces personnes qui ont refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD, selon les mêmes sources.

## **Une femme arrêtée en commune Burambi, province Rumonge**

En date du 17 septembre 2016, une femme prénommée Claudine a été arrêtée sur la colline Gitaramuka, zone Murago, commune Burambi, province Rumonge. Selon des sources sur place, cette femme a été interpellée après une fouille perquisition policière à son domicile. La police soupçonne que cette femme détienne des armes à feu. Cette fouille était la deuxième faite sur ce ménage. Et chaque fois cette femme est arrêtée après le coup alors que rien n'a été trouvé de compromettant.

## **Quatre personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi,**

Dans la matinée du 17 septembre 2016, 4 personnes dont 3 jeunes ont été arrêtées sur la colline Nyakigano, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi. Selon des sources sur place, la police avait encerclé les ménages vers 3 heures du matin puis vers 5 heures du matin, elle a intimé l'ordre aux occupants de sortir des maisons. Les 3 jeunes arrêtés sont Évariste Ndayikengurukiye, élève de la 7ème année au L.CO de Nyagasasa, Nkurunziza et Rémy. Ils ont été arrêtés sans mandat et ont été conduits au poste de police de Mugamba. La 4ème personne arrêtée est Pierre Nimpagaritse, père d'un des 3 jeunes alors qu'il allait s'enquérir de la situation de ces jeunes à la police.

## **Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana**

En date du 10 septembre 2016 vers 18 heures, Siméon Bamboneyeho, un ancien administrateur de la commune Giharo, a été arrêté sur la colline de Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana. La victime a été accusée par la police de trafic des êtres humains. Selon des sources sur place, l'administrateur qui était de la famille politique du CNDD-FDD a changé vers un autre parti politique, FNL aile d'Agathon Rwasa. Elle a été

conduite au cachot de poste de police de Rutana suite à un mandat d'amener délivré par le procureur de Rutana. Après avoir comparu devant le procureur, il a été transféré à la prison centrale de Rutana, en date du 15 septembre 2016. La famille crie à l'injustice et dénonce une détention arbitraire sur base des motifs politique.

### **Neuf cas d'arrestation et de détentions arbitraires en province Rutana**

En date du 16 septembre 2016, neuf détenus étaient encore au cachot de poste de police de Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au Parquet entre les dates du 22 août et 12 septembre 2016. En principe c'est une violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale.

### **Deux cas d'arrestation et de détentions arbitraires au cachot de la commune Kayanza, province Kayanza**

- Une rwandaise du nom d'Erna Nyiramariza, une femme de 35 ans présentant une anomalie mentale, est détenue avec son fils de 3 ans au cachot de la commune Kayanza, depuis le 6 septembre 2016. Elle habitait en zone urbaine de Buterere, en Mairie de Bujumbura d'où elle vient d'être refoulée vers le Rwanda. La victime se trouve au cachot de la commune Kayanza, en transit vers le Rwanda, selon une source policière.
- Jeannette Minani, âgée de 44 ans, habitant sur la colline Musave, zone et commune Kayanza, a été arrêtée et détenue au cachot de la commune Kayanza depuis le 18 août 2016. Selon la victime, du chanvre avait été trouvé dans sa parcelle lors d'une fouille perquisition organisée par la police ce jour-là. Mais, d'après Jeannette, ce chanvre appartenait à un certain Ntakirutimana, locataire de la même parcelle. La police a ensuite perquisitionné le domicile de ce dernier et y a effectivement trouvé du chanvre. La femme a été arrêtée parce que le véritable coupable n'a pas été trouvé par la police. Ce qui est une violation des droits de la personne. On ne peut pas être accusé à la place d'une autre personne, la responsabilité est individuelle. Son dossier a été transmis au Parquet de la République le 15 septembre 2016.

### **Six cas d'arrestation et de détentions arbitraires au cachot de la PJ en province Kirundo**

- Sylvestre Nkurunziza, 44 ans, commerçant de la colline Marembo, commune Busoni, a été arrêté le 11 septembre 2016 par le responsable provincial du SNR. Il transportait des peaux de bêtes en provenance de Kirundo vers Marembo pour alimenter son stock quitte à les livrer par après à la société AFRILEATHER Burundi pour laquelle, la victime dispose d'une attestation de fourniture. Le responsable du SNR lui demande une amende de 500.000 fbu pour pouvoir le libérer.
- J.Baptiste Rukemampunzi, 27 ans, colline Kigaga, commune Ntega, incarcéré d'abord au SNR depuis le 6 septembre 2016, puis transféré au cachot de la PJ le 13 septembre 2016 n'a pas encore été entendu.

- J.Claude Karangwa, 18 ans et Elie Nimpagariste, 18 ans, tous de la colline Kabirizi, commune Vumbi en garde à vue depuis le 26 août 2016 après être refoulés de la Tanzanie sont encore au cachot de la PJ en violation de l'article 35 du CPP.
- Xavier Shumbusho, 37 ans, de nationalité rwandaise, résidant au centre urbain de Kirundo, arrêté par le chef de la position militaire de Marembo le 25 août 2016 avant d'être remis au SNR, ignore le motif de son incarcération. Il affirme avoir été entendu une fois.
- Mathias Nzoyihera, 43 ans, colline Nyamabuye, commune Bugabira, arrêté par des éléments de la ligue de jeunes Imbonerakure le 24 août 2016 avant d'être remis à la police se trouve encore dans ce cachot de la PJ. Il est accusé d'avoir été surpris avec un filet de pêche hors normes. D'après ses dires, il n'a jamais été entendu.
- Philibert Sibomana, 48ans, colline Rufunda, placé en garde à vue le 15 août2016 par le substitut du procureur est gardé au cachot de la PJ à la place de son fils Jean Marie Niyonkizo, âgé de 21 ans. Ce dernier est accusé d'avoir volé une chèvre, il y a 2 mois et n'a pas pu payer une amende de 129.000 frs que l'officier du MP lui avait infligé.

#### **Quatre cas d'arrestation et de détentions arbitraires au cachot de la PJ, en province Ngozi**

- En date du 31 août 2016, les nommés Samuel Nkuzimana et Yonakis Kamwenubusa, tous originaire de la colline Nyanza, commune et province Ngozi, ont été arrêtés et conduits par des policiers au cachot de la P.J Ngozi. Les victimes sont accusées du vol de haricot appartenant à un certain Alexis de la même localité et affirment n'avoir jamais comparus devant l'O.P.J. Jusqu'en date du 16 septembre 2016, ils restent détenus au cachot de la P.J Ngozi.
- En date du 6 septembre 2016, un agent de la Police APC Ildfonse Hakizimana , Matricule APN 00182, a été arrêté par ses collègues et conduit au cachot de la P.J Ngozi. Il est accusé d'avoir tiré en l'air avec son arme de travail alors qu'il était à son poste d'attache à l'ECOBANK dans la ville de Ngozi pendant la nuit. Jusqu'en date du 16 septembre 2016, il reste détenu au cachot de la P.J Ngozi et son dossier se trouve devant l'O.P.J.
- En date du 26 juillet 2016, le nommé Trésor Nderetsi, âgé de 19 ans, de la colline Muhuzo, commune Marangara, province Ngozi, a été arrêté par des Imbonerakure et conduit au poste de police en commune Marangara où il a été détenu jusqu'au 15 août 2016 puis transféré au cachot de la P.J Ngozi où il est détenu jusqu'en cette date du 16 septembre 2016. Il est accusé d'incendie. Son dossier se trouve au niveau du Parquet de Ngozi. Les délais de la garde à vue sont de loin en dépassement.

## ***I.5. LE DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE***

Le droit à la sécurité alimentaire est menacé au Burundi suite au contexte sécuritaire et politique qui se dégrade depuis le début de la crise qui secoue le pays consécutivement au mandat contesté du Président Pierre Nkurunziza. Les sanctions de gel des aides par les principaux partenaires économiques notamment de l'Union européenne ont occasionné une crise économique qui est aujourd'hui à la base de la dévaluation monétaire et de la montée des prix des produits de base dont le carburant et les produits alimentaires. Dans toutes les provinces du pays, la production et le pouvoir d'achat de la population ont sensiblement baissés. L'exportation est devenue impossible, le pays est en difficulté de maintenir son économie et son autonomie.

Au niveau interne, la circulation des biens et des services est limitée par la hantise d'approvisionnement d'une rébellion invisible qui se préparerait pour faire tomber le pouvoir du Président Nkurunziza. Des citoyens à la recherche d'une survie alimentaire sont quasi quotidiennement arrêtés.

Sur les frontières, cette libre circulation des biens et des services est handicapée par les relations tumultueuses entre le pays et ses voisins en l'occurrence le Rwanda et la Tanzanie. Le pays s'est économiquement enfermé dans un vase clos au détriment de ses citoyens qui sont régulièrement intimidés pour avoir tenté de franchir les frontières à la recherche d'une survie alimentaire.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### ***II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES***

#### **Cinq corps sans vie retrouvés dans la rivière Rusizi, commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 15 septembre 2016, cinq cadavres ont été perçus dans la rivière Rusizi en zone Gatumba du côté de lu lac Tanganyika.

### ***II.2. DES ATTAQUES ARMEES***

#### **Un homme grièvement blessé à la machette en commune Rugombo, province de Cibitoke**

Le nommé Antoine Nyabenda a été grièvement blessé à la machette en date du 14 septembre 2016 sur la colline de Mparambo en commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke. M. Nyabenda a été accusé de vol de haricots par un groupe d'hommes armés de machettes alors qu'il se trouvait dans un champ. Il est soigné à l'hôpital de Cibitoke. De son côté, la police est à la recherche des agresseurs. C'est la 3<sup>ème</sup> personne en moins d'une semaine à être attaquée à la machette dans la province. Les deux précédentes victimes ont succombé à leurs blessures

### **Une personne blessée par balles lors d'un vol en zone urbaine de Buyenzi, commune Mukaza, en Mairie de Bujumbura**

Des coups de feu ont retenti en date du 14 septembre 2016 vers 19h45 minutes dans le quartier de Buyenzi au centre-ville de Bujumbura. Des témoins affirment que des hommes armés venus à bord d'une voiture de type TI se sont introduits dans une boutique et un restaurant se trouvant sur la huitième avenue aux numéros 20 et 21. Ils ont ensuite volé de l'argent, tiré plusieurs balles et blessant une personne aux jambes. Cette dernière a été évacuée à l'hôpital. La police est intervenue mais les individus avaient déjà pris fuite. Des policiers ont été soupçonnés être les auteurs de ce vol.

### **Deux personnes blessées au cours d'une attaque à la grenade contre un officier de l'armée burundaise en zone urbaine de Kinama, Mairie de Bujumbura**

Un officier de l'armée œuvrant à l'Etat-major de l'armée a été victime d'une attaque à la grenade dans un bar dans la soirée du 13 septembre 2016 dans le quartier Carama, zone urbaine de Kinama en Mairie de Bujumbura. L'explosion a eu lieu à côté d'un conteneur qui abrite une buvette qui se trouve dans une parcelle appartenant au président de l'APRODH, Pierre Claver Mbonimpa en exil. Deux personnes dont l'épouse de l'officier ont été blessées. L'officier visé venait juste de quitter sa chaise pour régler la facture.

### **Des coups de feu à la prison centrale de Mpimba, en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura**

Des tirs ont été entendus à la prison centrale Mpimba situé en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura, en date du 13 septembre 2016. Des témoins ont confirmé que c'est la police qui a tiré. Des policiers qui montaient la garde ont tiré en l'air pour dissuader des prisonniers qui tentaient de s'évader. Il n'y a pas eu de victimes.

### **Une personne tuée en commune Gashoho, province Muyinga**

Dans la nuit du 11 au 12 septembre 2016, le nommé Nsengiyumva, âgé de 25 ans, fis de Nyunzuguru et de Ntahomvukiye, a été tué par son grand frère Michel Nkurunziza sur la colline Cihonda, zone et commune Gashoho, province Muyinga. La victime devait de l'argent (3000 francs bu) à son grand frère. Ce dernier a fait l'usage de la force pour tenter de récupérer son argent, ce qui a occasionné la mort de son petit frère. Il a succombé à ses blessures en cours de route vers l'hôpital du district sanitaire de Gashoho. L'auteur du crime a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire à Muyinga et le dossier est en cours.

## ***II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES***

Il s'observe des cas d'insécurité dans les provinces Kayanza et Kirundo. Des règlements de comptes liés aux concubinages, des cas de violences domestiques, des arrestations arbitraires des soi-disant irréguliers, même ceux qui sont en possession de leur carte d'identités, des cas de banditisme dans les champs, des conflits fonciers sont monnaie courantes dans ces provinces. En province Kirundo, les jeunes qui rentrent du Rwanda ou de la Tanzanie sont toujours séquestrés soit par la police, soit par le SNR en collaboration avec les jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD.

### **Deux maisons brûlées en comune Kabarore, province Kayanza**

Sur la colline Kibati, zone Rugazi de la comune Kabarore, province Kayanza, deux maisons appartenant à un certain Evariste Habimana ont été brûlées en date du 12 septembre 2016 vers 20 heures. Désiré Sindihebura et Vincent Biroruhore sont pointés du doigt comme les présumés auteurs de cette incendie criminel. Ils ont été arrêtés et détenus au cachot de la zone Rugazi. Les conflits fonciers seraient à l'origine de cet acte.

### **Une personne assassinée poignardée en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 12 septembre 2016, Sylvestre Riragendanwa âgé de 57ans, originaire de la colline Gatabo, zone et commune Butaganzwa, province Kayanza, a été assassiné, poignardé vers 23 heures dans un champ où il était veilleur. Les enquêtes sont en cours et 4 femmes ont été arrêtées détenues au cachot communal de Butaganzwa pour identifier les auteurs. Signalons que dans cette même commune, sur la colline Kigarama, zone Nyabibuye, il y avait un autre homme appelé Hakiza qui a été assassiné la semaine du 5 au 11 septembre 2016

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales, des cas d'enlèvements suivis de disparitions forcées.

Le phénomène des attaques armées et des cadavres démontre une fois de plus une situation sécuritaire précaire qui mérite une attention particulière.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi**

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité ;
- De ne pas attiser le feu en mettant en avant des voies de violence dans la résolution du conflit politique en cours dans le pays ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De revoir la situation économique des ménages burundais en proie à une hausse vertigineuse des prix des produits de première nécessité et de prendre des mesures politiques qui visent le soulagement de la population.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

#### **C) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

#### **D) A la Médiation et à l'EAC**

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

#### **E) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

#### **F) A la CPI**

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.